



D I R E C T I O N	Original	<input type="checkbox"/>	SUFLE → ALLS 4 →	E N E R A L E
	Copie(s)	<input type="checkbox"/>	DEVE	
	Transmis(e) le :			
	26 DEC. 2018			
	PSAD	<input type="checkbox"/>		
	PI	<input type="checkbox"/>		
DES SERVICES				

Université d'Aix-Marseille
13284 Marseille Cedex 07

1885 22 NOV. 2018

ARRIVÉE

MINISTÈRE DE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie de
contractualisation, du financement
et de l'immobilier

Sous-direction
du dialogue contractuel

Département
des accréditations

DGESIP B1-1
N° 018-0243

Affaire suivie par :
Arièle Ducasse

Tél. : 01 55 55 69 45
Mél. : arièle.ducasse
@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris le 14 NOV. 2018

La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation
à
Monsieur le Président d'Aix Marseille Université
s/c
Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille
Chancelier des universités

Objet : Certification de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)

Réf : Arrêté du 4 novembre 2016

Vous avez déposé une demande d'accréditation à délivrer la Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)
Sur la base de ce document et de l'évaluation qui en a été faite, Aix Marseille Université est accréditée à délivrer cette certification pour :

- **l'Allemand** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **l'Anglais** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **l'Espagnol** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **l'Italien** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **le Portugais** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **le Russe** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **l'Arabe** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **le Grec moderne** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)
- **le Polonais** : niveaux 1,2,3 (B1, B2, C1 du cadre européen commun de référence en langues)

Cette accréditation est accordée à compter de l'année universitaire 2018-2019 pour une durée de 5 ans, jusqu'à échéance de votre contrat (vague C).
A l'issue du contrat, une nouvelle évaluation du dispositif sera effectuée.

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

Gérard MAILLET